



## Congé payé aranaque de mon employeur

Par **sofe11**, le **17/05/2013** à **12:47**

bonjour

je suis un peut perdue , j'ai un grand dossier sur un litige avec mon entreprise , dans je pose des questions poste par poste.

je suis salariée dans une SARL de BTP depuis janvier 2009 (CDI), mon patron nous a jamais parler des congé payé , et je savais pas qu'il ya une caisse des congé payé ( CIBTP),j'ai jamais eu des congé payé de la part de l'entreprise , comme je travail sans calculer d'heure , il me paye 80 euro la journée et c'est la même pour le travail de nuit , et des fois en chaîne la journée et la nuit , soit 160 euro pour les deux , en juin 2012 je reçois 3 lettres de CIBTP , les déclarations des congé payé 2009 2010 2011, j'ai constaté qu'il sont remboursés à l'entreprise une somme que je vais avoir touché , j'ai constaté aussi que les dates qui sont mentionnées sur les déclarations , il sont été de fausses dates , parce que c'est des dates que j'ai travaillé , et j'ai un bulletin de salaire qui le confirme,j'ai contacté CIBTP , j'ai expliqué mon cas , il m'en a dit que nous en avons fait les calculs par rapport à ce que j'ai déclaré à mon employeur , en ce moment je suis en procédure au prud'homme , pour de nombreux points pour le travail , est-ce que c'est normal que mon employeur me rembourse mes congés payés? est-ce que c'est normal que je reçois trois déclarations à la fois ? sans que je signe aucune déclaration ? est-ce que c'est normal qu'il sont mes dates que je suis en congé et en fait j'ai été en plein travail ? que puis-je faire ? merci de votre aide